



Ville de Castelnaudary

Direction DDAG
Service ARCHIVES

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Domaine de compétences par thème

Sous matière : Culture

OBJET : Acceptation de don d'un tableau de Louis PEREZ Y CID offert par la FSALE

Décision N° 2025-168

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°9,

CONSIDERANT qu'il convient d'accepter le don fait par la FSALE (Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère), consistant en un tableau de l'artiste Louis PEREZ Y CID, huile sur toile intitulée « Tenues de traditions, Castelnaudary »

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'accepter le don fait par la FSALE (Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère), consistant en un tableau de l'artiste Louis PEREZ Y CID, huile sur toile intitulée « Tenues de traditions, Castelnaudary »

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 16 Juin 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

19 JUIN 2025



ID : 011-211100763-20250616-DEC2025168DSAG-CC